

Conseil de la Faculté de droit et science politique – Conseil plénier

Date : Lundi 27 janvier 2025 « Conseil hybride »

Rédactrice : Béatrice Polder

40 membres en exercice : 21 présents, 11 représentés

20 membres de droit et invités : 7 présents

Présents : Mme Elisa Baron, Mme Carolina Cerda-Guzman, Mme Charlotte Claverie-Rousset, M. Pascal Combeau, M. Anthony Duplan, Mme Barbara Freleteau, M. Régis Frenzel, M. Maxime Ghesquiere, Mme Laetitia Guerlain, Mme Lucie Housseau, M. Hugo Lopes, Mme Léa Morisseau, M. Jérémy Neveu, M. Jérôme Porta, Mme Kinsy Rapinier, M. Jean Sagot-Duvaouroux, M. Adrien Schu, M. Charles-Edouard Senac, Mme Anne-Marie Tournepiche, Mme Bérengère Vallée, Mme Fathia Zeghoudi.

Etaient représentés : Mme Sara Aouiss, M. Matteo Bartolucci, Mme Mathilde Briard, M. Luc Derepas, Mme Delphine Detrieux, Mme Isabelle Gorce, Mme Souad Loulidi, Mme Nathalie Roret, Mme Stéphanie Roussel, M. Patric Seguin, M. Sébastien Tournaux.

Membres de droit et invités présents : Mme Priscilla Arquey, M. Olivier Dubos, Mme Jessica Fouilloux-Thomasset, Mme Marie-Christine Guillemet, Mme Marie Lamarche, M. Gaël Piette, Mme Béatrice Polder, Valérie Pottier.

M. Combeau, Doyen de la Faculté de droit et science politique, ouvre la séance à 14h28.

1. Approbation du procès-verbal

M. Combeau soumet au vote l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 9 décembre 2024 et précise que celui de novembre serait soumis au prochain Conseil.

Le procès-verbal du conseil du 9 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

2. Validation des maquettes

- Licence Parcours international européen Vilnius

M. Flavien explique que les modifications portent globalement sur les 3 années.

○ Licence 3

Il s'agit, tout d'abord, d'intégrer les modifications de la mention Droit Européen et le remplacement de la matière « marché intérieur » par celle de « contentieux de l'UE ». Ensuite un nouveau cours « droit des migrations » qui s'inscrit bien dans la logique de délocalisation de cette licence vient remplacer le cours de droit comparé des affaires. Le cours de fiscalité européenne est remplacé par le cours de théorie et pratique des relations internationales et le cours de droit du travail remplace le droit du marché intérieur. Enfin, le cours de droit des affaires n'est plus proposé en matière à TD afin d'alléger le travail des étudiants.

La discussion s'engage sur le type d'examen terminal de cette matière fondamentale non assortie de TD. Le choix d'un examen de 3h est retenu. Toutefois si, à l'issue de l'année, il apparaît que les résultats des étudiants ne sont pas satisfaisants, les modalités pourraient être modifiées.

Pour les non francophones, le français est supprimé en 3^{ème} année car les étudiants ont déjà suivi ce type de cours en L1 et L2, quitte à proposer à certains d'entre eux de suivre à nouveau les cours de français de L1 et L2.

○ Licences 1 et 2

Il s'agit d'intégrer des heures d'orientation et de formation afin de répondre aux attentes des étudiants dans ces domaines. En L2, le cours de droit civil n'étant pas adossé à un TD, il est proposé de substituer à l'épreuve annuelle de 3h une épreuve semestrielle.

M. Combeau remercie M. Flavien pour son implication qui fait de cette licence une véritable vitrine internationale de nos formations.

➤ **Les modifications sont adoptées à l'unanimité.**

- **Cours dispensés en Licence et en Master 1**

Mme Baron explique qu'actuellement en L3, dans la majorité des parcours, il y a un cours de droit du marché intérieur et que certains parcours de M1 offrent la possibilité pour les étudiants de suivre un cours de droit du contentieux de l'Union européenne. Les européenistes considèrent qu'il serait plus cohérent, d'un point de vue pédagogique, d'avoir le cours de contentieux de l'Union européenne en L3 et le cours de droit du marché intérieur en M1, d'autant que beaucoup de matières abordant le « contentieux » sont déjà proposées en L3 (procédure civile, procédure pénale, contentieux administratif...). La proposition qui est faite est donc d'inverser ces deux cours : le cours proposé en M1 le serait en L3 tandis que le cours de M1 basculerait en L3. Mme Baron précise que cette permutation nécessite de prévoir une période transitoire qui sera proposée au vote des membres du Conseil lors d'une prochaine séance.

➤ **Les modifications des parcours de L3 et les M1 concernés sont adoptées à l'unanimité.**

- **Licence professionnelle Contentieux recouvrement**

Mme Baron présente les modifications apportées, à savoir l'ajout de 10 heures TD d'anglais car la formation et la certification en langue sont obligatoires dans les licences professionnelles. Elle précise qu'il n'y a pas de coût supplémentaire pour la Faculté car la licence n'ouvrira que si elle est autofinancée.

M. Combeau précise que l'enseignement des langues est un critère d'accréditation pour toutes les formations. Il en profite pour annoncer que l'équipe décanale reviendra rapidement vers le Conseil pour expliquer l'enjeu du prochain dossier d'accréditation.

➤ **La modification est adoptée à l'unanimité.**

- **Licence professionnelle Métiers du notariat Pessac et Périgueux**

Les deux licences professionnelles sont réorganisées sous forme de blocs de connaissances et de compétences (BCC), sans changement de contenu ni de volume horaire.

➤ **Les modifications sont adoptées à l'unanimité.**

M. Drouot expose les modifications qui concernent les maquettes de Master 1 et de Master 2.

- **M1 Enjeux et techniques de droit social et M1 Droit de l'emploi et des relations sociales**

Pour ces deux parcours relevant de la mention droit social, le cours de contentieux social ne sera plus proposé en matière à TD. Le cours de droit pénal social est rebaptisé droit répressif social.

➤ **Les modifications sont adoptées à l'unanimité.**

- **M1 Droit des personnes et des familles**

Les demandes de modifications concernent : le changement de l'intitulé d'un atelier, l'ajout de la clinique du droit et la suppression des UE compétences spécifiques sur candidatures.

➤ **Les modifications sont adoptées à l'unanimité.**

- **M1 Droit répressif économique**

Les cours de L3 (qui étaient exceptionnellement ouverts aux étudiants de M1) vont être remplacés par des cours de M1. Mme Claverie-Rousset précise que cette solution transitoire était vouée à disparaître, c'est ce qui est proposé pour l'année prochaine. D'autres modifications sont proposées : le passage du cours de comptabilité en contrôle continu ainsi. Il est aussi précisé que, comme pour les autres parcours de M1, certaines séances de TD se déroulent en présentiel et d'autres en ligne.

➤ **Les modifications sont adoptées à l'unanimité.**

- **M2 Droit répressif économique**

L'anglais juridique passe de 15 hTD à 10 hCM à la demande des enseignants concernés. Un contrôle continu est ajouté pour certaines UE.

Mme Claverie-Rousset souhaite également ajouter 1hCM par soutenance de mémoires (soit 30h CM) afin de pouvoir rémunérer les encadrants. M. Drouot remarque que cet ajout d'heures qui s'adresse en priorité aux mémoires et rapports des apprentis concernera aussi les étudiants en formation initiale et ceux qui font un mémoire recherche ; ce qui pose un problème de financement. Mme Claverie-Rousset précise que cela concernera au maximum 5 étudiants par an. M. Combeau indique qu'une réflexion doit être menée sur ces mémoires recherche car il n'y a pas d'harmonisation au sein des masters qui ne prévoient pas tous des heures d'encadrement. Pour les masters en apprentissage, la question est de savoir si les heures d'encadrement qui concernent des étudiants en formation initiale pourraient être prises en charge par l'apprentissage. Dans le cas contraire, il faut trouver soit un financement, soit demander aux responsables de master de diminuer certaines heures de cours à concurrence des heures d'encadrement. Pour M. Sagot-Duvaurox, il est problématique qu'une même charge, à savoir l'encadrement d'un mémoire, n'ait pas le même traitement. M. Porta souhaite une discussion sur ce que l'on entend par mémoire de recherche car il a des mémoires qui font 50 pages et d'autres 120 pages ; les exigences ne sont pas les mêmes d'un master à l'autre et d'une discipline à l'autre. M. Combeau propose de mettre en suspens la question de la rémunération des heures d'encadrement et propose d'adopter les autres demandes de modification.

➤ **Les modifications concernant le passage de 15hTD à 10hCM pour l'anglais et l'évaluation en contrôle continu pour certaines UE sont adoptées à l'unanimité.**

- **Parcours M2 mention Droit social**

Pour le M2 Droit social comparé, il est proposé d'ajouter une matière « atelier contentieux du travail et de l'emploi » qui existe déjà dans le master Droit de l'emploi et des relations sociales. Pour le M2 Droit social comparé et le M2 Enjeux et techniques droit social (ETDS), le séminaire « droit social international européen » devient « droit fondamental des travailleurs ».

➤ **Les modifications sont adoptées à l'unanimité.**

- **M2 Contrat d'affaires et droit du marché**

La matière « contrat public » est remplacée par « procédures civiles et contentieux contractuels ».

➤ **La modification est adoptée à l'unanimité.**

- **M2 Droit des affaires et fiscalité**

Il est proposé d'une part la suppression du cours de fiscalité personnelle et patrimoniale qui faisait doublon avec d'autres cours et, d'autre part, l'ouverture d'un cours de droit financier, déjà présent dans d'autres parcours. La modification est donc, du point de vue de son coût, neutre.

➤ **La modification est adoptée à l'unanimité.**

- **M2 Sécurité globale : analyste politique (SGAP) et analyste politique international (SGAPI)**

La demande de passage des heures TD de langues en heures CM n'est pas présentée car elle n'est pas à coût constant. Il est proposé, pour le parcours SGAP, que l'évaluation du stage s'effectue au vu du rapport de stage et de la fiche d'évaluation des tuteurs. Pour les deux parcours, les conférences professionnelles ne font plus l'objet d'attribution d'ECTS afin de rééquilibrer avec les autres cours.

➤ **Les modifications sont adoptées à l'unanimité.**

- **M2 Ingénierie juridique et financière des sociétés – passage en apprentissage**

M. Emy explique que, suite aux annonces gouvernementales, il propose que son M2 ouvre en apprentissage sachant qu'il reste également ouvert en formation initiale et continue. Le volume horaire des cours est inchangé ; ont été ajoutées, pour les apprentis, les heures nécessaires afin d'atteindre les 400 heures exigées légalement pour de telles formations.

M. Combeau souligne que le contexte actuel est marqué par une grande incertitude notamment sur le financement des formations en alternance. Il est judicieux d'offrir le maximum de possibilités pour les étudiants en proposant des formations à la fois en apprentissage, en formation continue et en formation initiale. Il précise également qu'il y a actuellement une réflexion en cours qui doit aboutir en septembre à la création, au sein du Collège, d'un nouveau service administratif Formation tout au long de la vie (FTLV) qui regroupera l'apprentissage et la formation continue. Il reviendra sur cette réforme qui implique aussi une redéfinition du pilotage politique de la FTLV, sachant que bon nombre des compétences relevant des CFA (via les UA) sont désormais transférées au Collège.

- **La demande de passage en apprentissage est adoptée à l'unanimité.**

- **M2 Droit des transports – passage en apprentissage**

M. Piette explique les raisons qui motivent cette demande. Il insiste en particulier sur le fait que, les autres formations de ce type étant quasiment toutes ouvertes à l'apprentissage, le M2 bordelais subit une très forte concurrence. La maquette pour les étudiants en formation initiale est à volume horaire constant. La maquette destinée aux étudiants en apprentissage ajoute une UE sur la professionnalisation des apprentis et 85h de séminaires professionnels.

Il est également proposé une réorganisation des cours dans la maquette en formation initiale sans modification du volume horaire.

- **La demande de passage en apprentissage est adoptée à l'unanimité. La demande de réorganisation de cours pour la maquette en formation initiale est adoptée à l'unanimité.**

- **Préparation générale ENM**

Mme Clavierie-Rousset présente les modifications qui concernent surtout la diminution du nombre d'heures d'enseignements dirigés. Une partie des heures récupérées peut ainsi redéployée sur les conférences, les séances d'actualisation ou de remise à niveau.

- **Les modifications sont adoptées à l'unanimité.**

3. Information sur le budget 2025

Mme Fouilloux-Thomasset, directrice adjointe du Collège DSPEG en charge des moyens, présente les grands axes du budget 2025 du Collège DSPEG et du budget de la Faculté de droit et science politique.

Concernant le budget du Collège, elle insiste sur quelques indicateurs. Pour les recettes, on peut constater : une diminution des recettes liées à la formation continue, une augmentation des recettes liées à l'apprentissage, aux conventions (comme celles passées avec la Chambre régionale des notaires), et une stabilité de la dotation dont on pouvait craindre la diminution.

Le premier poste de dépenses concerne les heures complémentaires qui ont augmenté de 100 000€, puis la masse salariale sur ressources propres. Les heures complémentaires représentent la différence entre le total de l'offre accréditée soit 40 000 heures moins les heures effectuées par les enseignants titulaires soit 18 000 heures pour un montant de 1.215.000€. Les dépenses de fonctionnement sont, quant à elles, en diminution.

La plupart des investissements sont pris en charge par l'UB.

Concernant le budget de la Faculté (1 500 000€), on retrouve la forte baisse des recettes en formation continue et l'augmentation de celles liées à l'apprentissage et aux conventions. Pour les dépenses, les indicateurs sont les mêmes, avec une baisse des dépenses de fonctionnement.

M. Combeau remercie Mme Fouilloux-Thomasset. Il confirme que le budget est stable mais que la part des ressources propres est en augmentation avec une baisse des recettes liées à la formation continue (moins 200 000 euros), compensée par la hausse des recettes de l'apprentissage grâce à l'ouverture de nouvelles formations. Ces ressources propres peuvent varier d'une année sur l'autre. La baisse des recettes de la formation continue est due à la baisse du nombre de contrats de professionnalisation qui ne sont plus financés et il n'est pas impossible qu'il y ait également une baisse des contrats d'apprentissage. Même si l'on ouvre deux formations supplémentaires en apprentissage à la rentrée 2025, il reste une incertitude sur la pérennité de ce type de recettes.

Mme Fouilloux-Thomasset précise que les budgets des composantes sont construits hors masse salariale Etat et hors investissements. L'Université reçoit une dotation pour charge de service public de 350 millions d'euros pour payer tous les salaires des personnels titulaires. Cette dotation représente 50% du budget total de l'UB, l'autre moitié correspond à des financements en réponse à des appels à projets notamment.

4. Validation de conventions

a) Avenant n° 1 PAUSE Clinique du droit/ Collège de France

Mme Lamarche présente le programme PAUSE qui existe depuis 2018/2019 et qui permet l'accueil de chercheurs et d'artistes qui ne peuvent plus librement exercer leur profession dans leur pays et sont contraints à l'exil. Le but du programme PAUSE est de mettre en contact les étudiants cliniciens et les lauréats du programme PAUSE autour de thèmes juridiques qui intéressent les chercheurs en danger. Une convention entre la Clinique du droit et le programme PAUSE porté par le Collège de France a été conclue en 2024. L'avenant propose de prolonger la convention pour une année supplémentaire avec la reconduction de la subvention de 1200€.

- **L'avenant est approuvé à l'unanimité.**

b) Conseil constitutionnel pour le DU QPC et libertés 2024-2025

Cette convention, conclue entre l'UB et le Conseil constitutionnel, est destinée à soutenir financièrement ce DU pour l'année 2024-2025. Pour les années suivantes, des discussions sont en cours entre le CERCLE et le Conseil constitutionnel.

- **La convention est approuvée à l'unanimité.**

c) Avenant parrainage Just'Act/ CA – TJ de Bordeaux 2025-2028

M. Combeau rappelle que le but de l'association est de proposer des parrainages d'étudiants par des professionnels, en particulier des magistrats. L'avenant présenté propose de prolonger la convention pour trois années supplémentaires.

- **L'avenant est approuvé à l'unanimité.**

d) Convention de collaboration avec l'Académie des sciences morales et politiques au titre de la Fondation Ius et Politia

Cette convention est conclue entre l'UB et l'Académie des sciences morales et politiques et porte sur l'accès à l'UNJF, portail présentant un éventail de cours en ligne. La convention étant arrivée à échéance, il s'agit donc de la renouveler sachant que le coût (calculé en fonction du nombre d'étudiants) est pris en charge par la MAPI.

- **La convention est approuvée à l'unanimité.**

5. Demandes de subvention

Sur le budget de la Faculté

a) Association des étudiants du Master Droit Public Approfondi

La demande de subvention d'un montant de **400€** est destinée à financer un voyage d'études à Paris les 6 et 7 mars 2025 afin de visiter l'Assemblée Nationale, le Sénat, le Conseil Constitutionnel et le Conseil d'Etat. M. Sénac précise que ce voyage sera complété par la venue du déontologue de l'Assemblée Nationale à Bordeaux qui présentera une conférence animée par les étudiants.

- **La demande est approuvée à l'unanimité.**

b) Association Parlement des étudiants de Bordeaux

Il s'agit d'une demande de **500€** afin de financer un voyage au cœur des institutions européennes (Parlement européen, Commission européenne, Conseil de l'UE) à Bruxelles du 26 au 28 février 2025.

- **La demande est approuvée à l'unanimité.**

c) Association le Réseau des Amis Européens

La demande de subvention est de 3000€ pour un voyage d'études du 20 au 24 janvier 2025 qui a déjà eu lieu. Il proposé de suspendre la décision et de demander à l'association de reformuler sa demande sur la base du budget effectivement réalisé et pour une somme qui ne peut excéder 500€.

- **La proposition de repousser l'examen de la demande au prochain Conseil est adoptée à l'unanimité.**

d) Association des étudiants de M2 Contentieux Judiciaire

Il y a deux demandes. La première, d'un montant de **500€**, est destinée à financer un voyage d'études à Paris afin de participer au concours de la médiation organisé par le Centre de médiation et d'arbitrage de Paris du 24 au 28 mars 2025 ; la seconde, d'un montant de **500€**, est destinée à financer un cycle de conférences relatif à la lutte contre le narcotrafic qui se déroulera en février 2025.

- **Les deux demandes sont approuvées à l'unanimité.**

e) Colloque « Les prisons 50 ans de Surveiller et punir : quel héritage »

Il s'agit d'une demande de subvention de 500€ pour financer un colloque intitulé « Les prisons 50 ans après Surveiller et punir : quel héritage ? », organisé par Mme Virginie Peltier et Mme Laurence Soula le 4 avril 2025 sur le site d'Agen.

- **La demande est approuvée à l'unanimité.**

f) CRDEI – Concours de plaidoirie en droit de l'UE

Il s'agit d'une demande de subvention de 1000€ du CRDEI pour l'organisation en mars 2025 d'un concours de plaidoirie (deux journées).

- **La demande est approuvée à l'unanimité.**

g) Conférence avec M. Mario Stasi

La demande est faite par M. Sénac qui explique que M. Stasi, président de la LICRA, sera invité à Bordeaux pour une conférence sur le thème de la liberté d'expression le 13 février 2025. Cette conférence serait ouverte à tous les étudiants de Master. Cette demande est de 400€ qui serviraient à financer le déplacement de l'intervenant : 300€ sur le budget de la faculté et 100€ sur le budget du master droit public approfondi.

- **La demande d'une subvention de 300€ financée sur le budget de la Faculté et de 100€ sur le budget du Master est approuvée à l'unanimité.**

Sur le budget des masters en apprentissage

M. Combeau rappelle que le Conseil émet un avis sur toutes les demandes de subvention faites par les associations de formations en apprentissage, avec, auparavant l'accord préalable, depuis le 1^{er} janvier 2025 du Collège DSPEG.

a) Association des étudiants du Master Expertise en affaires publiques droit public des affaires

Demande de subvention d'un montant de 5300€ de l'association des étudiants du Master expertise en affaires publiques et droit public des affaires pour l'organisation du colloque prévu en avril 2025 sur la transition écologique ainsi qu'un voyage d'études à Marseille du 12 au 16 mai 2025.

- **La demande est approuvée à l'unanimité.**

b) Association des étudiants du Master Fiscalité des affaires et du patrimoine

Demande de subvention d'un montant de 6489€ de l'association des étudiants du Master fiscalité des affaires et du patrimoine pour le financement d'un voyage d'études à Bruxelles du 25 au 28 février 2025 afin de visiter la commission européenne, et le Parlement européen. Les étudiants seront également accueillis par un cabinet d'avocat afin d'échanger sur la pratique professionnelle du cabinet

- **La demande est approuvée à l'unanimité.**

c) Association des étudiants du Master contrats d'affaires et droit du marché

Demande de subvention d'un montant de 6 624€ de l'association du Master contrat d'affaires et droit du marché pour l'organisation d'un voyage d'études à Paris du 6 au 8 mars 2025. Les étudiants sont invités par la direction juridique du groupe Fnac Darty qui présenteront leurs activités

- **La demande est approuvée à l'unanimité.**

d) Association des juristes conseils bordelais – DJCE

Demande de subvention d'un montant de 4949€ de l'association du Master droit des affaires et fiscalité – DJCE afin de financer un voyage d'études à Paris du 6 au 9 avril 2025 pour visiter des cabinets d'avocats et permettre aux étudiants de s'immerger complètement dans la profession d'avocat et d'échanger avec eux.

- **La demande est approuvée à l'unanimité.**

En l'absence de questions diverses, M. Combeau clôt la séance à 17h18.